

Parking « Centre Village »

DEMANDE D'ABONNEMENT – SAISON D'HIVER 2023 / 2024

Nom & Prénom :	<input type="text"/>		
Adresse personnelle :	<input type="text"/>		
N° de téléphone personnel :	<input type="text"/>		
Adresse mail :	<input type="text"/>		
Marque / type véhicule :	<input type="text"/>	Immatriculation :	<input type="text"/>

Abonnement – saison d'hiver	450,00 €
Caution pour la carte support (règlement par chèque ou en espèces)	15,00 €

Conditions pour bénéficier des tarifs affichés : sans condition, sous réserve des abonnements disponibles.

➔ *Intéressé(e) par le covoiturage ? Voir au dos les solutions pour organiser vos déplacements.*

MOTIF D'UTILISATION DU PARKING *(cocher les cases correspondantes)*

- Lieu de travail:
- Déplacements professionnels
- Lieu de domicile
- Autre (préciser) :

Le demandeur :
Date et signature

A envoyer à l'adresse mail suivante : abonnement-parking@laclusaz.fr
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

Décision : accordé *Partie réservée à l'administration*
non accordé le
Visa de la commission d'attribution :

➔ Solutions pour organiser les déplacements en covoiturage :

De multiples opérateurs privés proposent actuellement des sites et des applications. Ces services sont généralement payants, soit pour les employeurs soit pour les covoitureurs.

La Clusaz a décidé de créer une Communauté sur le site **Mov'ici Auvergne-Rhône-Alpes**, porté par une autorité organisatrice de transport, qui propose une solution sans faire porter aux usagers des frais de mise en relation.

Ce que propose Mov'ici :

- Une application mobile qui permet d'accéder facilement au site et qui propose du covoiturage en temps réel : chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux ;
- Une Communauté La Clusaz (en cours de création) qui permet de mettre en relation les covoitureurs locaux,
- Le conducteur a la possibilité d'appliquer, ou de ne pas appliquer, des frais kilométriques aux covoitureurs ;
- Les passagers covoitureurs sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile du conducteur. L'application ne fournit pas d'assurance.

